

#### Mi sa yo di, mi sa yo fè!!!

#### CGTM Santé CHUM

PZQ FDF : 0596 552 349 CHL MANGOT VULCIN : 0596 448 198 CHLD TRINITE : 0596 664 687

Cgtm.sante@wanadoo.fr

## Compte Rendu CTE du 13 Juin 2022

## La durée des contrats lors des recrutements et le télétravail au CHU de Martinique enfin règlementés !

#### Ont siégé pour la CGTM:

Valère BOURGADE, Nadia HENRY-MURAT, Charles ELISABETH, Eric LOUIS-ALEXANDRE

#### **Présents Direction:**

Jérôme LE BRIERE, Eric ROLLO, Thomas ROUX, Agnès FROUX, Christiane BOURGEOIS-JERDINIER, Odile AKRONG

Ordre du jour

- I. Avis sur le projet médico-soignant partagé du GHT de Martinique
- II. Avis sur la convention constitutive du GHT de Martinique (Reporté)
- III. Avis sur la charte de télétravail
- IV. Avis sur les modalités de recrutement à partir du 1er juillet 2022
- V. Explication sur la mission du Pr BALLON autour du concept Etablissement unique de psychiatrie
- VI. Information sur les organisations polaires du CHUM
- VII. <u>Information sur le projet de reconstruction et de réorganisation du CHLD de Trinité</u>
- VIII. <u>Information sur les fermetures et saisonnalité de services des blocs</u> (Reporté)

#### Ouverture de la séance à 9H30

#### I. Avis sur le projet médico-soignant partagé du GHT de Martinique

Le PMSP du GHT Martinique se décline en trois orientations stratégiques :

- Structurer la filière transversale SSR
- Structurer des filières de soins prioritaires à l'échelle du territoire
- Améliorer le parcours de formation des professionnels de santé

6 filières prioritaires sont identifiées

# Filières de soins prioritaires Gériatrie Cancérologie et soins palliatifs Maladies chroniques Neurologie-Neurochirurgie-Orthopédie/Traumatologie Santé mentale Femme, Mère, Enfant

Le CTE a donné un avis favorable à l'unanimité moins 3 abstentions

II. <u>Avis ur la convention constitutive du GHT de Martinique</u> (<u>Reporté</u>)

#### III. Avis sur la charte de télétravail

Présentation de la charte qui vise à définir les règles applicables pour sa mise en œuvre du télétravail au CHU de Martinique, dans le cadre de l'accord national du 3 Avril 2022 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

Le télétravail repose sur le volontariat, toutefois il peut être rendu nécessaire et obligatoire dans certaines conditions

Pendant son temps de télétravail, l'agent doit être joignable en permanence par téléphone ou via la messagerie électronique

Le télétravail est soumis à autorisation préalable de la hiérarchie et de la DRH, et est accordé dans la limite de trois jours hebdomadaires pour un exercice à temps plein, et peut s'appliquer sur une base mensuelle en fonction des nécessités de service

Deux modalités de télétravail sont proposées :

- <u>Le télétravail planifié</u> : les journées de télétravail sont déterminées à l'avance selon une périodicité régulière, avec un maximum de **trois jours** autorisés par semaine
- <u>Le télétravail ponctuel</u> : des journées ponctuelles de télétravail sont possibles pour accomplir des missions spécifiques susceptibles d'être réalisées à distance, dans une limite de trente jours par année

Les professionnels autorisés à effectuer du télétravail fournissent une attestation de déclaration de télétravail auprès de leur assureur habitation. Ils utilisent leur propre matériel et doivent signer au préalable la charte de confidentialité et de sécurité pour les connexions VPN au CHU de Martinique.

Une assistance technique est prévue et assurée par la Direction des systèmes d'information de 8H00 à 17H00 en semaine.

Une allocation d'une indemnité forfaitaire est possible après un premier bilan à l'issue de la première année

Cette indemnité est de 2,50€ par jour de télétravail, dans la limite de 220€ par année, soit 88 jours

La direction informe qu'actuellement une trentaine d'agents pratiquent le télétravail

Le CTE a donné un avis favorable à l'unanimité

#### IV. Avis sur les modalités de recrutement à partir du 1er juillet 2022

Inédit dans l'histoire du CHU de Martinique, les modalités des durées de contrat lors des recrutements seront mis en place à compter du 1er juillet 2022

La CGTM se félicite que les agents du CHUM bénéficient enfin d'un document de référence sur la durée des contrats lors des recrutements de personnels



## Durée des contrats pour recrutement sur emploi permanent au CHU de Martinique

Grades	Situation actuelle	Proposition	Observations
Adj.AD, ASH, AEQ, Ambulanciers	1 à 3 mois	3 mois + 9 mois puis 12 mois	Entretien jury
ACH/AMA	1 à 3 mois	6 mois + 6 mois puis 12 mois	Concours
Ouvrier principal/Agent de maitrise	1 à 3 mois	3 mois + 9 mois puis 12 mois	Concours
Ingénieurs / TSH / TH	3 à 6 mois	6 mois + 6 mois puis 6 mois	CDI le cas échéant/Concours ou renouvellement 12 mois
Aide-soignant/Auxil Puer	1 à 3 mois	6 mois + 6 mois puis 12 mois puis stagiaire	Mise en stage après 2 ans/fiche d'évaluation
Assistante sociale	3 mois	6 mois + 6 mois puis stagiaire	Suppression du concours/fiche d'évaluation
Diététicienne	3 mois	6 mois + 6 mois puis stagiaire	Suppression du concours/fiche d'évaluation
IDE / PUER	1 à 3 mois	6 mois, puis stagiaire, ou stagiaire direct pour les promotions professionnelles	Mise en stage avec la fiche d'évaluation
IBODE / IADE	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Manipulateur Radio	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Masseur Kiné	3 à 6 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Orthoptiste / psychomotricien	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Orthophoniste	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Préparateur en pharmacie 1/ Hors spécialisation hospitalière 2/ avec spécialité hospitalière	3 mois	6 mois + 6 mois, puis 12 mois (avec prise en charge de la formation de spécialité hospitalière) 6 mois + 6 mois puis stagiaire	Concours (Quota à définir par an)
Ergothérapeute	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Pédicure podologue	3 mois	6 mois + 6 mois puis stagiaire	Suppression du concours/fiche d'évaluation
Sage-Femme	3 mois	Recrutement stagiaire	Mise en stage
Technicien Labo	3 mois	6 mois puis stagiaire	Suppression du concours/fiche d'évaluation

Les nouvelles durées pourront être rediscutées chaque année à l'occasion de la révision des lignes directrices de gestion

#### Le CTE a donné un avis favorable à l'unanimité

#### V.Explication sur la mission du Pr BALLON autour du concept Etablissement unique de psychiatrie

Pas de document et pas grand-chose à dire, si vous avez à dire...

#### VI. Information sur les organisations polaires du CHUM

Le directeur général annonce que le Dr Clarisse JOACHIM prendra la chefferie du pole Cancérologie, Mr Mathurin TABUE TEGO prendra la chefferie du pôle gériatrie, et Mr Pierre KALFON (**IGAS sous Mme DE WILDE**) prendra la chefferie du pôle ABS (Anesthésie/Bloc/Stérilisation) en remplacement du Dr Thierry LEBRUN au 1<sup>er</sup> septembre 2022

## VII. <u>Information sur le projet de reconstruction et de réorganisation du CHLD de Trinité</u>

La direction informe que le projet est transmis à l'ARS qui devra valider

Une nouvelle séance de blablabla sur la reconstruction de Trinité sans aucun élément nouveau dans le dossier

## VIII.<u>Information sur les fermetures et saisonnalité de services des blocs (Reporté)</u>

Le directeur s'étonne que le projet médical ne soit pas porté à la connaissance des instances depuis décembre 2020

Il semblerait que les Médecins ont élaboré un projet médical entre eux et l'ont présenté uniquement en CME. Il est question de la fermeture du bloc et de la création d'un pôle de cancérologie sur le site de Mangot vulcin

Indicateurs sur l'obligation vaccinale			
Nombre d'agents en conformité vaccinale	5620		
Nombre d'agents avec statut vaccinal inconnu	988		
Inscrits plateforme CRSA	728		
Démarche de reconversion	5		
Certificats de contre-indication COVID-19	548		
Ruptures conventionnelles acceptées	10		
Suspensions effectives	8		

#### La séance est levée à 12H45

Battons-nous contre ce chaos hospitalier

ANSANM ANSANM, NOU PAKA LADJÉ AYEN !!

NON A L'OBLIGATION VACCINALE

**NON AU PASS SANITAIRE** 

NON AU PASS VACCINAL

**NON AUX MENACES** 

**NON AUX SANCTIONS** 

**NON AUX SUSPENSIONS**